



SACVL

LA VILLE ÉQUILIBRÉE

Communiqué de presse /

La SACVL supprime les panneaux publicitaires dans ses résidences

Porté à l'échelle de la Ville de Lyon et de la Métropole, le Règlement Local de Publicité (RLP) vise à réduire l'emprise de la publicité sur l'espace public ; il sera définitivement voté en mars 2023. La SACVL sensible à cette démarche d'encadrement de la publicité, attachée à sa logique d'embellissement des abords et jardins de ses résidences n'a pas attendu le délai de mise en conformité fixé en 2028. Elle a d'ores et déjà retiré 75% des panneaux publicitaires présents sur ses terrains.

Limiter la pollution visuelle et les injonctions publicitaires pour nos locataires

« A la SACVL, notre démarche est en phase avec les orientations de la Métropole de Lyon. La dépose des panneaux publicitaires présents sur nos résidences entre dans une logique d'embellissement de la ville : pour profiter de la qualité des bâtiments, de la végétation, des espaces publics et moins subir la pression publicitaire. On libère l'espace public, on libère la perspective, on libère l'esprit. » explique **Raphaël Michaud**, adjoint au Maire de Lyon, délégation Ville abordable, bas-carbone et désirable et Président de la SACVL.

Considérant que les panneaux publicitaires sont contraignants de part leur taille, imposés aux riverains et ayant des effets néfastes pour la santé et la biodiversité, la SACVL souhaite mettre à l'abri autant que possible et contribuer à préserver les populations, en particulier les enfants, qui ne sont pas armés pour se défendre face aux offres publicitaires. C'est pourquoi, dès cet automne, elle a mis en application les mesures du RLP et a fait déposer 11 des 15 panneaux publicitaires installés sur ses résidences.

Une démarche concertée pour de nouveaux usages

Une fois ces sites libérés, tout l'enjeu sera de savoir comment ils seront réaménagés et utilisés à l'avenir. Le débat et la démarche restent à conduire par les équipes de la SACVL, en concertation avec les locataires intéressés. De nouveaux usages pourraient ainsi voir le jour prochainement : potagers partagés, agrandissement des jardins, espaces conviviaux...des idées germent pour que les locataires se réapproprient leurs lieux de vie loin de toute vocation commerciale.





SACVL
LA VILLE ÉQUILBRÉE



1 rue des Noyers - Lyon 5







Contact Presse :

Céline Boiron

Responsable Communication

Tel : 04 72 77 34 13

Mobile : 06 65 95 01 71

Email : c.boiron@sacvl.fr

A propos

La SACVL (Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon), société de construction et de gestion immobilière mène des missions d'aménageur, de bailleur, de constructeur et de gestion de son patrimoine, principalement à Lyon intra-muros.

Depuis sa création en 1954, la SACVL a vocation à promouvoir une ville équilibrée par le développement de programmes immobiliers traduisant une mixité fonctionnelle et sociale (logements, bureaux, équipements, commerces, parkings...)

Le patrimoine locatif de la SACVL est composé de 7 779 logements dont 4 338 à loyers libres et 3 441 logements à loyers conventionnés et plus de 400 locaux tertiaires. Son parc est constitué de 70 200 m² de bureaux, commerces, équipements et 3 713 stationnements. La SACVL compte 149 collaborateurs.